



IT mag – Q1 2008 "La valeur du système d'information"

La majorité des directions des entreprises ont pris conscience que leur système d'information ne s'évalue non pas uniquement en terme de coût, mais également en terme de "valeur". La valeur d'une entreprise repose avant tout sur ses hommes et leurs savoir faire, mais aussi sur son système d'information. La gestion de l'information est devenue un véritable levier de compétitivité.

Beaucoup d'entreprise ont mis en œuvre des projets de Knowledge Management (Gestion des connaissances) pour canaliser leurs savoirs.

Les données qui circulent (entrée, traitement, archivage, sortie) dans les systèmes informatiques comprennent des informations de nature et d'utilité très variées :

- information clients, prospects
- information financière
- information consolidée susceptible de donner des indicateurs aux dirigeants en termes de prévision, de stratégie,
- information marketing et de R&D
- information relatives aux fusions acquisitions envisagées,
- information sur le personnel
- et bien d'autres encore qui sont propre au métier de l'entreprise.

Ces données à priori disparates ont néanmoins des points communs : elles sont confidentielles et/ou ont une valeur stratégique pour l'entreprise. Leur perte, leur altération, ou leur divulgation involontaire est susceptible de causer un dommage important soit à l'entreprise elle même (perte d'image, perte financière, dévalorisation de l'actif net) ou à des tiers personnes physiques ou morales (par exemple divulgation d'un fichier client comportant des données sensibles, ou dissémination d'information confidentielle d'un partenaire commercial ou de R&D).

De tels événements dommageables peuvent provenir d'attaques externes au système d'information (piratages, virus), et ce sont à elles que l'on pense le plus souvent car elles ont été fortement médiatisées. Mais, comme le montrent plusieurs enquêtes récentes, le danger le plus sérieux pour les ressources stratégiques de l'entreprise émane aussi souvent de malveillances internes, qui sont le fait d' "espions" infiltrés dans l'entreprise et ayant un accès trop facile aux postes utilisateurs, souvent mal protégés par un simple mot de passe.

A défaut, la responsabilité pénale du dirigeant peut être mise en cause. L'article 29 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 formule que "toute personne ordonnant ou effectuant un traitement d'informations nominatives, s'engage de ce fait, vis à vis des personnes concernées à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou communiquées à des tiers non autorisés".



IT mag – Q1 2008 "La valeur du système d'information"

La violation de cet article est sanctionnée pénalement par l'article 226-17 du code pénal (5 ans d'emprisonnement et 300.000 Euros d'amendes). L'article 17 de la directive du 24 octobre 1995 vient parfaire cette obligation de sécurité qui pèse sur le responsable du traitement. Celui-ci "doit mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés, notamment lorsque le traitement comporte des transmission de données dans un réseau, ainsi que toute autre forme de traitement illicite. Ces mesures doivent assurer, compte tenu de l'état de l'art et des coûts liés à leur mise en oeuvre, un niveau de sécurité approprié au regard des risques présentés par le traitement et la nature des risques à protéger".

La responsabilité civile peut également être mise en cause. Citons l'article 1383 du code civil qui énonce que "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence".

Pour aborder ces différents risques, Arenal a élaboré une prestation packagée qui permet aux entreprises d'évaluer rapidement et précisément le niveau global de sécurité de leur Système d'Information et de définir les actions à mettre en oeuvre en fonction du ou des niveaux de sécurité souhaités

ARENAL - 14, av. du Quebec - Silic 615 - 91945 - Les Ulis Cedex
Contact : Direction marketing & commerciale - Jerome de CHALVRON
Mail : rsgt@arenal.fr
Tel : 01-69-07-01-82
www.arenal.fr

ARENAL - 14, av. du Quebec - Silic 615 - 91945 - Les Ulis Cedex
Contact : Direction marketing & commerciale - Jerome de CHALVRON
Mail : rsgt@arenal.fr
Tel : 01-69-07-01-82
www.arenal.fr